



## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom du produit : **SHERPA 10 EC**

Utilisation : Insecticide

Société : Nufarm S.A.S.  
28, Boulevard Camélinat - BP 75  
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 40 85 50 60  
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Inflammable.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique :** Concentré émulsionnable (EC)  
Cypermétrine 100 G/L

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
Cypermétrine	52315-07-8	257-842-9	Xn N	R37 R50/53 R20/22	11 %
Hydrocarbure aromatique	64742-95-6	265-199-0	Xn N	R10 R37 R65 R66 R67 R51/53	50% - 75%

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### SHERPA 10 EC

Version 1.0

Date de révision: : 21/08/2008

Date d'impression : 21/08/2008

spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Traitement symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SHERPA 10 EC

Version 1.0

Date de révision: : 21/08/2008

Date d'impression : 21/08/2008

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Aspect

Forme : liquide limpide

Couleur : jaune  
brun

#### Données de sécurité

Point d'éclair : 43 °C

Densité : env.0,9 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SHERPA 10 EC

Version 1.0

Date de révision: : 21/08/2008

Date d'impression : 21/08/2008

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: > 2.100 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat  
Dose: > 5.000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin  
Résultat: Irritation légère de la peau

Irritation des yeux : lapin  
Résultat: Irritation légère des yeux

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égoût.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID

Numéro ONU : 1993  
Description des marchandises : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SHERPA 10 EC

Version 1.0

Date de révision: : 21/08/2008

Date d'impression : 21/08/2008

(Hydrocarbure aromatique)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Etiquettes : 3  
**IMDG**  
Numéro ONU : 1993  
Description des marchandises : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Hydrocarbure aromatique)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Etiquettes : 3  
No EMS Numéro : F-E,S-E  
Polluant marin : oui  
**ICAO/IATA**  
Numéro ONU : 1993  
Description des marchandises : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(Hydrocarbure aromatique)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Etiquettes : 3

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Etiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):

Symbole(s)	:	Sans classement
Phrase(s) R	:	R10 Inflammable.
Phrase(s) S	:	S 2 Conserver hors de la portée des enfants. S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S24 Éviter le contact avec la peau. S37 Porter des gants appropriés. S41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Autres informations	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### SHERPA 10 EC

Version 1.0

Date de révision: : 21/08/2008

Date d'impression : 21/08/2008

## 16. AUTRES DONNÉES

### Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.